

## CAPLP interne – CAER Section langues vivantes – lettres (anglais – lettres)

### Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité prenant appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit **en français** comporte deux parties :

➤ Première partie (2 pages dactylographiées maximum) : le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement de l'anglais.

➤ Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en œuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement de la langue étrangère présentée au concours pour le niveau dans lequel il intervient ou est intervenu et pour le public d'élèves qui lui a été confié.

### Valence Langues Vivantes

Dans tous les cas la conduite de la classe qui est décrite devra avoir comme fil conducteur l'acquisition de compétences de communication et de compétences linguistiques (lexicales, grammaticales, phonologiques).

La réalisation pédagogique pourra être par exemple (liste non-exhaustive) :

- une courte séquence de trois ou quatre séances conçues en vue de l'acquisition de savoirs linguistiques (lexique, grammaire, phonologie) et culturelles et de compétences de communication ;
- un parcours d'aide individualisée en anglais (dans le cadre de l'accompagnement personnalisé au lycée professionnel...) ;
- les contenus pédagogiques d'un travail organisé en groupes de compétence ;
- la conception d'évaluations écrites et/ou orales ;
- les formes de différenciation du travail demandé aux élèves dans la conduite de la classe ;
- l'intégration des nouvelles technologies dans un projet pédagogique ;
- la mise en œuvre d'une tâche complexe finale ;
- etc.

### **Le candidat**

- exposera clairement ses objectifs en situant brièvement le projet dans le cadre d'une progression et en se référant aux programmes en vigueur ;
- procédera à une analyse des besoins des élèves et décrira les stratégies retenues : choix du ou des supports (textuels, audio-vidéo, iconographiques) et description de chacune des étapes du projet et de l'enchaînement des activités ;
- mettra un accent particulier sur les activités, de pratique langagière et d'apprentissage de savoirs nouveaux ;
- analysera les réactions et le comportement des élèves devant les activités mises en œuvre et les conséquences à en tirer ;
- fera le bilan de son action en prenant appui sur les indicateurs de son choix ;
- pointera les réussites et les faiblesses de la mise en œuvre et suggérera des pistes d'amélioration.

**Le jury évaluera chacun des dossiers à l'aune des critères suivants :**

- o la maîtrise de la langue française - la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- o la cohérence globale du dossier ;
- o la structuration du propos ;
- o la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- o la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite révélés par la présentation de la situation d'apprentissage ;
- o la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- o la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée .

**« Un ou deux exemples de documents ou travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite »** : le candidat joindra à son dossier des documents qui illustreront et expliciteront sa présentation d'une situation d'apprentissage. Il veillera à présenter des documents significatifs, précis et concis (**de 1 à 8 pages maximum**). Les règles de mise en page du dossier s'appliqueront à ces documents additionnels .

Le jury sera attentif à l'authenticité et à la cohérence de l'argumentation. Si la maîtrise des concepts didactiques - et donc de la terminologie qui l'accompagne - auxquels les Programmes Officiels font référence paraît indispensable, le jury ne préconise aucune école ni terminologie particulières. La langue utilisée dans le dossier sera claire et accessible.

Si le dossier du candidat est retenu pour les épreuves d'admission, celui-ci pourra servir de support à l'entretien prévu dans la première partie de l'épreuve orale ; les échanges entre le jury et le candidat se feront dans la langue présentée au concours.

## **Valence Lettres**

Le jury attend tout d'abord des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne connaissance de la discipline. Cela suppose de connaître ses différentes composantes, ses enjeux, ses programmes et les compétences que la discipline a pour objectif de faire acquérir aux élèves, mais également de maîtriser les savoirs académiques et les choix théoriques essentiels que supposent ces programmes.

Cette connaissance doit être accompagnée d'une réflexion d'ordre didactique pour fonder, au regard de la discipline choisie, une véritable analyse de l'activité décrite dans le dossier, au regard des objectifs de la discipline choisie.

Le candidat veillera ainsi à évoquer les éléments qui ont présidé aux choix d'enseignement (programmes, projet pédagogique de l'année ou de la période, acquis des élèves, références bibliographiques...), les objectifs des séance(s) ou séquence(s) qui font l'objet du compte rendu, les supports et les modalités choisies pour réaliser ces objectifs. Il évaluera le déroulement de la réalisation pédagogique choisie ainsi que les résultats obtenus au regard des choix initiaux et des objectifs visés.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement, analyse que le candidat veillera à ne pas confondre avec l'analyse didactique.

Le jury sera sensible avant tout à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » et/ou réussie dans tous ses aspects que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

De même, le jury n'entend pas privilégier telle réalisation pédagogique plutôt que telle autre : ces réalisations peuvent être de durée variée, devant des groupes de niveau et de taille également variés, mais doivent concerner la discipline choisie et être fondées sur une réelle réflexion didactique. Il faut éviter cependant, étant donné la longueur de l'écrit demandé (6 pages), de tomber à la fois dans l'écueil d'une micro-analyse détaillée d'une séance qui ne serait pas rattachée à une séquence et dans celui d'une analyse, forcément trop rapide, de l'ensemble des séquences d'une année scolaire. Peuvent également être envisagées des expériences conduites dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, enseignements généraux liés à la spécialité, dans celui de projets pluridisciplinaires ou dans d'autres réalisations (ateliers, projets disciplinaires de longue durée...). Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, c'est la pertinence du choix au regard des enjeux disciplinaires qui sera appréciée.

Le jury sera également attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie : le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier

ensuite l'analyse. Sans se perdre dans les détails, le candidat veillera donc à donner au jury tous les éléments dont il a besoin pour se représenter et comprendre ce qui a été réalisé. Le jury pourra d'ailleurs demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale s'il souhaite revenir sur le dossier. S'agissant de candidats à un CAPLP comprenant une valence « lettres » qui auront à enseigner la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis auxquels le jury veillera avec une très grande rigueur. Seront appréciés également la qualité et la clarté de la présentation formelle ainsi que la maîtrise du traitement de texte qu'elle manifeste.

Pour éclairer le jury et étayer ses analyses, le candidat pourra joindre des documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Ces documents et travaux peuvent être de nature variée : plan de séquence, documents de travail des élèves, sujet(s) de devoir ou exercices, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé... C'est la pertinence du choix et l'intérêt des documents au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les critères d'appréciation du jury porteront donc sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite au regard de la discipline choisie et de ses enjeux ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite, maîtrise qui se manifestera par une mise en perspective de l'activité appuyée sur les connaissances académiques, la connaissance des programmes et de leurs finalités, du socle de compétences et de ses finalités, ainsi que la prise en compte de l'organisation des apprentissages dans le temps et dans le cursus scolaire ;
- la structuration du propos ainsi que la précision et la clarté du compte rendu de l'activité décrite ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, incluant la capacité à l'analyse didactique et la distinction entre analyse didactique et analyse pédagogique ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe .